

RAPPORT ANNUEL 2020

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 20 avril 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	1
2. Présentation du conseil de quartier	2
2.1. Le conseil de quartier	2
2.2. Les membres du conseil d'administration.....	2
2.3. Le territoire du quartier	3
3. Demandes d'opinion et consultations publiques.....	4
4. Plan d'action et résultats.....	7
4.1. Rappel du plan d'action 2020	7
4.2. Activités du conseil en 2020	9
4.3. Résultats 2020.....	9
4.4. Plan d'action 2021	10
4.5. Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier	12
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2020	13

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2020.

L'année 2020 a été une année de continuation pour le conseil. Il y a eu quelques changements d'administrateurs, quelques nouveaux dossiers, mais en général l'année a été une poursuite de 2019. Nous avons quand même dû adapter nos activités à la pandémie, rendant les rencontres uniquement virtuelles.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier. Des remerciements sont également adressés à Mme Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, pour sa précieuse et fidèle collaboration.

La participation des conseillers municipaux aux assemblées du conseil de quartier est essentielle tant pour le partage de l'information, l'écoute et la proximité des citoyens que pour le cheminement de nos dossiers et l'efficacité de nos rencontres. Nous apprécions toujours la connaissance des dossiers de Mme Corriveau et de Mme Savard, ainsi que leur volonté de trouver des solutions.

Votre conseil de quartier est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Tous ensemble nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature et les valeurs sociétales.

Louis Martin

Louis Martin
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2. Les membres du conseil d'administration

En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'une durée d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

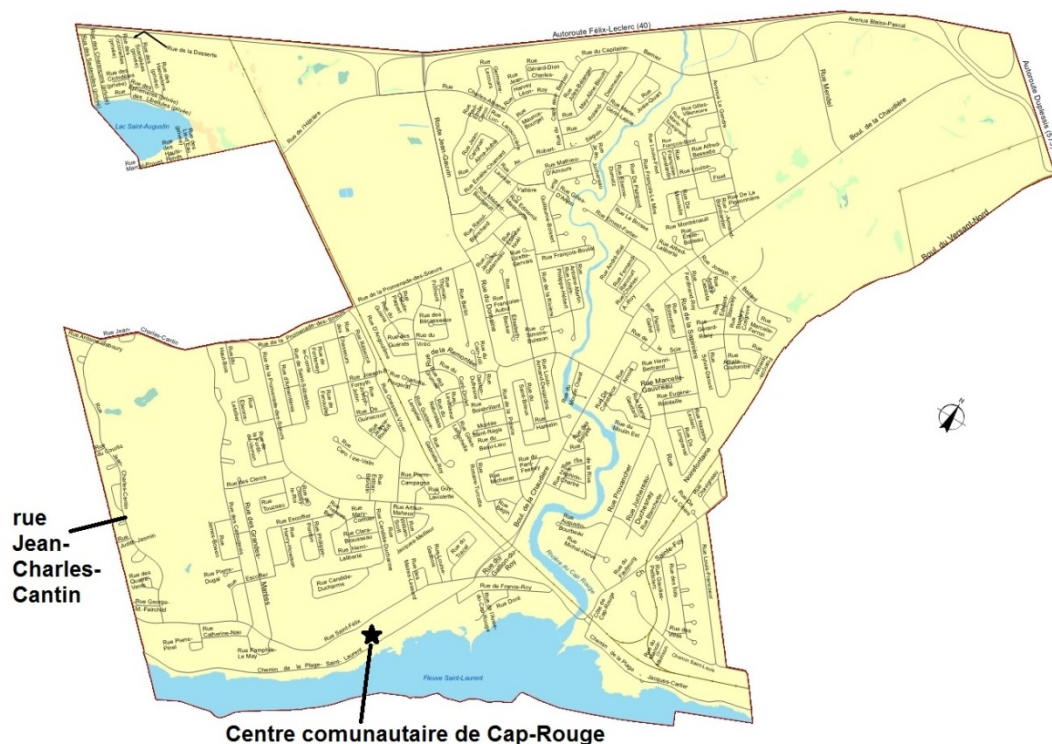
Composition du conseil d'administration en 2020

M. Louis Martin	Président
M. Philippe Moussette	Vice-président
M ^{me} Nathalie Gagné	Secrétaire
M. Serge Rousseau	Trésorier
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice
M ^{me} Marie-Ève Lacroix	Administratrice
M. Pierre Gagnon	Administrateur
M. Michel Lagacé	Administrateur coopté
M. Martin Blanchette	Administrateur coopté jusqu'en octobre 2020
M. Luca Fortin	Administrateur coopté en octobre 2020
M. Julien Noël	Administrateur coopté en octobre 2020
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Marie-Josée Savard	Conseillère municipale du district de Cap-Rouge-Laurentien

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'environ 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous.



Au début 2020, nos assemblées régulières ont été tenues au centre communautaire de Cap-Rouge, lequel regroupe dans ses locaux des organismes du milieu, notamment la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et les Artisans au Fil du Temps.

À partir de juin 2020, les assemblées ont eu lieu de façon virtuelle en raison de la situation sanitaire.

3. Demandes d'opinion et consultations publiques

En 2020, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification réglementaire.

Notez que le conseil de quartier n'a pas été mandaté pour tenir les consultations publiques, puisque la procédure habituelle de consultation a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et a été autorisée, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 37036Mb, 37038Ha, 37105Ha, 37127Ha, 37207Ha, 37220Mb, 37224Mb, 37228Cb, 37229Mb et 37233Mb situées dans le quartier du Cap-Rouge, R.C.A.3V.Q. 285 – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien.

Demande d'opinion tenue le **mardi 15 septembre 2020**, à 19h, en mode virtuel avec public. (Zoom)

Une consultation écrite s'est déroulée du 31 août au 14 septembre 2020 inclusivement sur la plateforme de participation citoyenne de la Ville de Québec.

Objet de la demande :

À la suite des enjeux soulevés par des citoyens dans certains secteurs de la ville, une validation de la planification de développement concernant les normes de gabarit et d'implantation applicables dans l'ensemble des zones a été effectuée pour déterminer des situations potentiellement problématiques d'insertion de nouveaux projets dans le milieu environnant. Cet omnibus a comme objectif d'assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions dans le milieu bâti en révisant les normes d'implantation et de favoriser une densification cohérente et harmonieuse avec le voisinage en tenant compte du tissu urbain existant.

Les principaux enjeux qui ont été retenus pour la présente modification sont les suivants :

- Absence d'aire verte
- Nombre de logements autorisés est supérieur au bâti existant
- Nombre d'étages ou hauteur maximale autorisés est plus grand que le bâti existant
- Marges non adaptées au milieu en cohérence avec le gabarit autorisé.

Exposé de la situation :

Modifications aux grilles des zones 37036Mb, 37038Ha, 37224Mb, 37228Cb, 37229Mb et 37233Mb :

Normes d'implantation

- Ajouter - Pourcentage minimal d'aire verte : 20 %

Modifications à la grille de la zone 37127Ha :

Normes d'implantation

- Ajouter - Pourcentage minimal d'aire verte : 30 %

Modifications à la grille de la zone 37105Ha :

Dimensions du bâtiment principal

- Modifier - Hauteur maximale : 12 m

Modifications à la grille de la zone 37207Ha :

Dimensions du bâtiment principal

DIMENSIONS GÉNÉRALES

- Modifier - Hauteur maximale : 10 m
- Ajouter - Nombre maximal d'étages : 2

DIMENSIONS PARTICULIÈRES

- Modifier - Hauteur maximale : 10 m
- Ajouter - Nombre maximal d'étages : 2

Modifications à la grille de la zone 37220Mb :

Dimensions du bâtiment principal

DIMENSIONS GÉNÉRALES

- Modifier – Hauteur maximale : 12 m

Normes d'implantation

NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES

- Modifier - Marge latérale : 2 m
- Modifier - Largeur combinée des cours latérales : 5 m

NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES

H1 Isolé :

- Modifier - Marge latérale : 2 m
- Modifier - Largeur combinée des cours latérales : 5 m

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier du Cap-Rouge recommandent d'approuver le projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 37036Mb, 37038Ha, 37105Ha, 37127Ha, 37207Ha, 37220Mb, 37224Mb, 37228Cb, 37229Mb et 37233Mb situées dans le quartier du Cap-Rouge, R.C.A.3V.Q. 285 – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37042Mb située dans le quartier du Cap-Rouge, R.C.A.3V.Q. 294 – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien.

Tenue le mardi 16 mars 2021 à 19h en mode virtuel avec public. (Zoom)

Une consultation écrite s'est déroulée du 8 au 22 mars 2021 inclusivement sur la plateforme de participation citoyenne de la Ville de Québec.

Objet de la demande :

- Retirer la marge avant de la grille de spécifications (6 m), afin d'en confier la responsabilité à la Commission d'urbanisme (CUCQ)
- Ajouter l'article 510.0.1 permettant l'aménagement d'un « abri souple, rigide ou semi-rigide sur un café-terrasse ».

Exposé de la situation

La demande de modification réglementaire vise à permettre la réalisation d'un projet de rénovation au 4244, rue Saint-Félix, adresse correspondant au restaurant La Peltrie. Ces travaux prévoient la démolition de la terrasse existante pour y construire un café-terrasse permanent afin de pallier le nombre de places restreint du restaurant.

Cette propriété est située dans le secteur patrimonial du Vieux-Cap-Rouge, où la commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) a compétence. À titre d'exemple, la commission s'occupe déjà de l'ensemble des normes d'implantations des bâtiments principaux de deux zones voisines 37036Mb et 37038Ha.

Dans le cadre de ce projet, le requérant demande de retirer la marge avant de 6 mètres afin que celle-ci soit déterminée par la CUCQ. En effet, la forme particulière du lot 1 411 759, ainsi que l'implantation actuelle des bâtiments principaux de cette zone font en sorte que cette norme est difficilement applicable. La commission se montre d'ailleurs favorable à cette demande puisqu'elle agit déjà à cet effet pour certaines zones adjacentes.

La demande de modification réglementaire vise également l'ajout de l'article 510.0.1 « Abri souple, rigide ou semi-rigide sur un café-terrasse » à la grille de spécifications.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier du Cap-Rouge recommandent d'approuver le projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37 042Mb située dans le quartier du Cap-Rouge, R.C.A.3V.Q. 294 – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien.

4. Plan d'action et résultats

4.1. Rappel du plan d'action 2020

Le plan d'action 2020 annoncé dans le rapport annuel 2019 déposé lors de l'assemblée annuelle du mois d'octobre 2020 comportait les volets suivants :

1. Plan directeur de quartier et plan d'action du boulevard de la Chaudière

- ◆ Participation à la vision d'aménagement du secteur Chaudière menée par la Ville
- ◆ Poursuite de la réalisation des thèmes découlant de l'activité remue-méninges de juin 2017 concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière
- ◆ Établir des liens avec la direction de la résidence l'Envol afin de s'assurer de l'intégration des nouveaux résidents. Suivi des recommandations du rapport sur la santé et la qualité de vie des résidents de l'Envol
- ◆ Collaboration avec la Ville pour la revitalisation du secteur Anacolor/garage municipal/ancien site de dépôt à neige
- ◆ Suivi du dossier du Réseau de transport structurant (tramway et côte Mendel)
- ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon d'autres besoins à évaluer

2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

- ◆ Travailler avec la Ville à la Vision sécurité routière 2020-2024 dans le quartier
- ◆ Travailler à la sécurité de la circulation à vélo dans le quartier, notamment un lien est-ouest et dans le secteur nord du boulevard de la Chaudière
- ◆ Vigie quant à la sécurité des trottoirs (incluant l'hiver)
- ◆ Veiller à la sécurité des résidents du projet l'Envol
- ◆ Veiller à la sécurité des piétons traversant la rue Saint-Félix vers le parc nautique

3. Protection des parcs et des espaces verts et de l'environnement

- ◆ Suivi concernant la réalisation des travaux d'aménagement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière
- ◆ Continuer de parler des travaux de stabilisation requis à la plage Jacques-Cartier afin d'obtenir les autorisations nécessaires du MELCC rapidement
- ◆ Conception d'un plan d'action pour la lutte à l'herbe à poux de concert avec la Ville
- ◆ Surveillance du problème de l'agrile du frêne, particulièrement le long de la rivière du Cap Rouge
- ◆ Participation aux activités de la Ville pour le plan de mise en valeur des rivières
- ◆ Surveillance de l'impact des grands projets immobiliers sur la qualité de la vie et de l'environnement du quartier

4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- ◆ Continuer à assister les initiatives citoyennes jugées louables par le conseil, dont par exemple la piscine publique et le pickleball
- ◆ Décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise en vue de la signature annuelle du Livre d'or
- ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens ou organismes s'étant démarqués

5. Collaboration avec les organismes et les commerçants du milieu

- ◆ Invitation aux organismes et aux commerçants du milieu à participer aux activités du conseil de quartier, notamment à l'AGA, et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier relativement au plan d'action sur la revitalisation du boulevard de la Chaudière
- ◆ Assistance au Club des Lions dans leurs projets sur notre territoire
- ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes
- ◆ Appui, selon les circonstances, aux demandes ou besoins formulés par les organismes
- ◆ Participation à des tables de concertation régionale et locales (ex. : Table de concertation vélo, Table de concertation environnement)

6. Participation aux consultations et autres activités de la Ville

- ◆ S'assurer que les voisins du site soient consultés avant la réalisation du projet résidentiel au Golf de Cap-Rouge
- ◆ Production d'avis en rapport avec des demandes de modification au zonage
- ◆ Présence aux séances d'information tenues par la Ville concernant notre quartier
- ◆ Participation aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartier

7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- ◆ Tenue d'assemblées régulières mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu
- ◆ Poursuite de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements sur le site Web de la Ville et sur la page Facebook du conseil de quartier
- ◆ Renforcement par tout moyen visant à faciliter et à diffuser l'information dont les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens

4.2. Activités du conseil en 2020

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année six (6) assemblées publiques régulières, en plus de son assemblée générale annuelle du 20 octobre 2020. La crise sanitaire a chamboulé les activités, incluant l'annulation de 2 rencontres régulières (mars et mai), la tenue de rencontres virtuellement et le report de l'AGA au mois d'octobre.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres d'information offertes par la Ville, de même qu'à diverses conférences proposées en cours d'année.

4.3. Résultats 2020

- Démarches par la Ville pour la consultation sur la Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière. Incluant la production d'un mémoire sur la version préliminaire de la Vision.
- Informations additionnelles données par le Bureau de projet sur le Réseau de transport structurant et le Centre d'entretien et d'exploitation principal (CEE) à venir dans le quartier.
- Production d'un mémoire au BAPE sur le Tramway à Cap-Rouge.
- Traverse piétonnière à l'intersection du boulevard de la Chaudière et de la rue Joseph-E.-Bédard : La Ville a installé un « panneau à pulsation rapide », qui est activé par le piéton afin d'assurer une visibilité maximale.
- Rédaction d'un mémoire sur la Sécurité Routière.
- Aménagement du parc Chaudière : La parc a finalement été complété en 2020, mais l'ouverture « officielle » sera plus tard lorsque la situation sanitaire le permettra.
- Plan de mise en valeur des rivières : La Ville a dévoilé le plan, incluant la Rivière du Cap Rouge. Mais rien de concret ou d'immédiat pour le moment.
- Avis publié sur le site de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour le projet Laurentia et les impacts sur le quartier.
- Le conseil a poursuivi sa participation aux activités organisées par les organismes du quartier avant la pandémie, dont les Hivernales en février.
- Trois signataires du Livre d'or ont été désignés lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre, mais la signature officielle sera faite en personne à une date ultérieure.
- La page Facebook du conseil a été mise à jour tout au long de l'année, et le nombre de « Like » et de « Follower » continue de grandir.
- Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier.

4.4. Plan d'action 2021

Le plan d'action de l'année 2021 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2020, en lien avec les grands projets qui continuent de progresser sur notre territoire :

- Nouveaux développements commerciaux/résidentiels (Vision Chaudière)
- Suivi du dossier du Réseau de transport structurant (tramway)
- Côte Mendel
- Secteur Anacolor/garage municipal/ancien site de dépôt à neige
- Nouveau développement au mail Cap-Rouge
- Projet résidentiel possible au golf de Cap-Rouge

La vie dans le quartier continue d'être une priorité pour 2021, incluant :

- Transport (trajets en vélos, trottoirs et incitatifs pour la marche (incluant l'hiver))
- Impacts des nouveaux projets sur le trafic
- Vivacité du quartier (déplacement actif, commerce local, transport en commun)

Les volets envisagés à ce jour sont :

1. Plan directeur de quartier et plan d'action du boulevard de la Chaudière

- ◆ Participation à la Vision d'aménagement du secteur Chaudière menée par la Ville
- ◆ Poursuite de la réalisation des thèmes découlant de l'activité remue-méninges de juin 2017 concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière
- ◆ Collaboration avec la Ville pour la revitalisation du secteur Anacolor/garage municipal/ancien site de dépôt à neige
- ◆ Suivi du dossier du Réseau de transport structurant (tramway et côte Mendel)

2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

- ◆ Travailler avec la Ville à la Vision sécurité routière 2020-2024 dans le quartier
- ◆ Travailler à la sécurité de la circulation à vélo dans le quartier
- ◆ Veiller à la sécurité des piétons traversant la rue Saint-Félix vers le parc nautique

3. Protection des parcs et des espaces verts et de l'environnement

- ◆ Suivi concernant la réalisation des travaux d'aménagement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière
- ◆ Continuer de parler des travaux de stabilisation requis à la plage Jacques-Cartier afin d'obtenir les autorisations nécessaires du MELCC rapidement
- ◆ Surveillance de l'impact des grands projets immobiliers sur la qualité de la vie et de l'environnement du quartier

4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- ◆ Continuer à assister les initiatives citoyennes jugées louables par le conseil
- ◆ Décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise en vue de la signature annuelle du Livre d'or
- ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens ou organismes s'étant démarqués

5. Collaboration avec les organismes et les commerçants du milieu

- ◆ Invitation aux organismes et aux commerçants du milieu à participer aux activités du conseil de quartier
- ◆ Assistance au Club des Lions dans leurs projets sur notre territoire
- ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes
- ◆ Appui, selon les circonstances, aux demandes ou besoins formulés par les organismes
- ◆ Participation à des tables de concertation régionale et locales (ex. : Table de concertation vélo, Table de concertation environnement)

6. Participation aux consultations et autres activités de la Ville

- ◆ Production d'avis en rapport avec des demandes de modification au zonage
- ◆ Présence aux séances d'information tenues par la Ville concernant notre quartier
- ◆ Participation aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartier

7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- ◆ Tenue d'assemblées régulières mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu
- ◆ Poursuite de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements sur le site Web de la Ville et sur la page Facebook du conseil de quartier
- ◆ Renforcement par tout moyen visant à faciliter et à diffuser l'information dont les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens

4.5. Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine et/ou activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leur réalisation aux niveaux local, provincial, national ou même international.

Depuis 2016, le conseil de quartier a révisé son processus annuel de la signature du Livre d'or. En effet, ces nouvelles modalités lui permettent de décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise et de ce fait, permettre à ceux-ci d'être en lice avec d'autres personnes s'impliquant dans le quartier pour la signature du Livre d'or, événement tenu à l'assemblée générale annuelle.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale annuelle s'est tenue virtuellement en octobre 2020. Les Signataires ont été soulignés, mais seront invités « en personne » pour bien faire les choses à une rencontre à venir lorsque la situation nous le permettra.

Signature du Livre d'or en 2020	
M. Yvon Laliberté	Catégorie « Communautaire »
M. Jean-Marie Villeneuve	Catégorie « Carrière »
Fondation d'aide à l'athlète carougeois	Catégorie « Groupe »

Mentions honorables en 2020	
Robert Bériau	Catégorie « Carrière »
Dominique Fortier	Catégorie « Carrière »

5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2020

En 2020, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 1 200 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement. Des intérêts sur le compte de 0,43\$ ont été reçus de la Caisse.

Nous avons une somme de 335,41 \$ restante (balance de 460,41 \$ moins un chèque de 125 \$ non encaissé) à la fin de l'année 2019. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2020 avec un budget de 1 535,84 \$.

Les dépenses de l'année 2020 ont été de l'ordre de 867,09 \$ pour rembourser notamment les honoraires professionnels d'une secrétaire de soutien, les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et des frais divers pour l'assemblée générale de l'année 2020 (cadeaux pour les signataires du Livre d'or).

Le montant des dépenses n'inclut pas deux chèques totalisant 205,00 \$ qui n'étaient pas encaissés au 31 décembre, soient un chèque de 125,00 \$ qui a été émis en octobre 2020 et un chèque de 80\$ émis en décembre 2020. Ce montant est toujours inscrit dans la ligne « Crédeurs ». Le chèque de 125 \$ non encaissé en 2019 a été encaissé en 2020, mais ne fait pas parti des « Dépenses » de 2020.

Une somme de 463,75 \$ n'a pas été utilisée en 2020 et est donc reportée en 2021.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>669 \$</u>	<u>460 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>205 \$</u>	<u>125 \$</u>
Actif net		
Non affecté	<u>464 \$</u>	<u>335 \$</u>
	<u> </u>	<u> </u>

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Serge Rousseau, trésorier

Louis Martin, président

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention(s) – Ville de Québec	<u>1 200 \$</u>	<u>1 700 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	<u>867 \$</u>	<u>1 438 \$</u>
Projets	<u> </u>	<u> </u>
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>335 \$</u>	<u>73 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>464 \$</u>	<u>335 \$</u>